

CA13 08 0261

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 7 mai 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA13 08 0262

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 7 mai 2013.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 7 mai 2013, tel que modifié, en retirant les points 20.16 et 20.17.

ADOPTÉ.

CA13 08 0263

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 2 avril 2013 et des séances spéciales des 15 et 29 avril 2013.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 2 avril 2013 et des séances spéciales des 15 et 29 avril 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0264

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 20 h 10

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue Saint-Louis :

- État des rues, exemple la rue Bertrand.
- Quand les travaux seront-ils faits sur les boulevards Marcel-Laurin et Côte-Vertu?

Réponse (Alan DeSousa) : plusieurs contrats (exemple Côte-Vertu) ont été accordés en 2012 mais les travaux n'ont pu être terminés avant l'hiver. Les travaux débiteront cet été.

- Au sud de Saint-Louis?

Réponse (Alan DeSousa) : le Ministère des transports du Québec est en train de réaliser les travaux dans l'échangeur et nous coordonnerons nos travaux au moment opportun pour éviter une détérioration de la chaussée par les poids lourds.

- Il demande le procès-verbal des questions du public.
- Stationnement sur Saint-Louis : il attend une réunion.

Réponse (Véronique Doucet) : on est prêt pour tenir une rencontre dans les prochains jours.

Le 7 mai 2013

Madame Marie Barrette, du 815, rue Muir, appartement 106 :

- Elle demande si les plans d'urbanisme ont été approuvés pour la bâtisse située derrière l'ancien restaurant Le Chandelier. Elle critique le projet de l'architecte.

Réponse (Éric Paquet) : l'annexe a été réalisée en conformité avec nos règlements.

Madame Romane Bonenfant, du 860, rue Gohier :

- Sommes-nous dans une ville francophone?

Réponse (Alan DeSousa) : oui.

- Elle travaille au Gymslic. Son employeur lui a demandé de donner son cours en anglais.

Réponse (Alan DeSousa) : on essaie de donner des services aux trois communautés fondatrices.

- Si d'autres langues sont parlées, comme l'arabe, est-ce que les cours seront donnés en arabe?

Réponse (Alan DeSousa) : non, la communauté est basée sur le respect mutuel et l'acceptation. On est un service public qui répond aux besoins de la population. La langue d'administration est le français.

Madame Odile Versailles, du 1065, rue Rochon :

- Elle prend le transport en commun. Elle traverse Ouimet et Rochon, près de Peter-Hall. Les automobilistes ne respectent pas la traverse. Elle demande d'améliorer la signalisation.

Réponse (Alan DeSousa) : l'installation d'un arrêt n'est pas une option mais nous allons repeindre le passage.

- Est-ce que les entrepreneurs paysagistes peuvent travailler les fins de semaine?

Réponse (Caroline Berrouard) : effectivement ils peuvent travailler le week-end mais ils doivent respecter l'horaire (entre 7 h et 21 h la semaine et entre 9 h et 21 h les samedi, dimanche et jours fériés).

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue Saint-Louis :

- Il a soumissionné sur l'appel d'offres pour l'entretien ménager pour les deux bibliothèques. Erreur dans les documents d'appel d'offres. Il était présent lors de l'ouverture des soumissions et le coût de certains soumissionnaires était inférieur au tarif du décret. Il a reçu une note laconique et il n'accepte pas ça.

- Comment se fait-il que le Conseil ait approuvé une chose pareille?

Réponse (Alan DeSousa) : on profitera de la rencontre sur le stationnement sur la rue Saint-Louis pour donner plus d'explications.

CA13 08 0265

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500010) :

CONSIDÉRANT	que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies <i>Journée internationale des familles.</i>
CONSIDÉRANT	l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;
CONSIDÉRANT	que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;
CONSIDÉRANT	que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;
CONSIDÉRANT	que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;

Le 7 mai 2013

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 13 au 19 mai 2013 *Semaine québécoise des familles* sous le thème *Les parents, au coeur d'un Québec famille*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour de mai deux mille treize.

CA13 08 0266

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500011) :

ATTENDU QUE l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est signataire de la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement;

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;

CONSIDÉRANT que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 19 au 25 mai 2013 *Semaine de la biodiversité à Saint-Laurent* et plus particulièrement la journée du 22 mai *Journée internationale de la diversité biologique* et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour de mai deux mille treize.

CA13 08 0267

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500012) :

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement.

Le 7 mai 2013

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 2 au 8 juin 2013 *Semaine canadienne de l'environnement* et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies *Journée mondiale de l'environnement*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour de mai deux mille treize.

CA13 08 0268

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500013) :

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient chaque année du 1^{er} au 7 juin ;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1^{er} au 7 juin 2013 *Semaine québécoise des personnes handicapées* et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour de mai deux mille treize.

CA13 08 0269

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500013) :

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 2 au 8 juin 2013, *Semaine de la municipalité*;

CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;

CONSIDÉRANT que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 2 au 8 juin 2013 *Semaine de la municipalité*;

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour de mai deux mille treize.

CA13 08 0270

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378009 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'infrastructures souterraines électriques pour les bornes de recharge pour véhicules électriques de cinq bâtiments.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Le 7 mai 2013

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'infrastructures souterraines électriques pour les bornes de recharge pour véhicules électriques de cinq bâtiments.

ADOPTÉ.

CA13 08 0271

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175009 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA13 08 0272

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de plantes vivaces sur la bande médiane du boulevard Marcel-Laurin, entre Poirier et Côte-Vertu).

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de plantes vivaces sur la bande médiane du boulevard Marcel-Laurin, entre Poirier et Côte-Vertu.

ADOPTÉ.

CA13 08 0273

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378010 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage des terrains de soccer au parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 7 mai 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage des terrains de soccer au parc Philippe-Laheurte.

ADOPTÉ.

CA13 08 0274

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378011 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement du contrôle de la balance des travaux publics.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement du contrôle de la balance des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA13 08 0275

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134924005 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions - Demande de soumissions 13-12636.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
GoCube (9176-7277 Québec inc.)	68 967,75 \$
Transport Lyon inc.	82 115,15 \$ (corrigé)
Transports King inc.	106 185,16 \$ (corrigé, non conforme)

ATTENDU que l'erreur corrigée dans les prix des soumissions de Transport Lyon inc. et Transports King inc. sont des erreurs de calcul;

ATTENDU que la soumission de Transport King inc. n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **GoCube (9176-7277 Québec inc.)** le contrat pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 4 mars 2013, totalisant la somme de 68 967,75 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134924005 : 68 827,85 \$) :

2430.0010000.304754.01801.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

Le 7 mai 2013

CA13 08 0276

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175007 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service d'entretien des bassins aquatiques pour un an - Demande de soumissions 13-12826.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)	48 234,31\$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)** le contrat le service d'entretien des bassins aquatiques pour un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 9 avril 2013, totalisant la somme de 48 234,61 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175007 : 46 136,71 \$) :
2430.0010000.304719.07165.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0277

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175006 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service d'arrosage des arbres pour un an - Demande de soumissions 12-12825.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1977) Itée	52 128,52 \$
Les entreprises Daniel Robert inc.	56 291,76 \$
Les terrassements Multi-Paysages inc.	89 480,44 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1977) Itée** le contrat pour le service d'arrosage des arbres pour un an, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 8 avril 2013, totalisant la somme de 52 128,52 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130175006 : 49 861,57 \$) :
2430.0013000.304768.07163.56509.015019

ADOPTÉ.

CA13 08 0278

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130175001 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'arbres dans le cadre du Plan de foresterie 2013- Demande de soumissions 13-12815.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES
Pépinière Dominique Savio Itée
Pépinière Abbotsford inc.
2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair & fils enr.)

Le 7 mai 2013

ATTENDU les prix soumis et détaillés au tableau de prix annexé en pièce jointe à l'intervention de la Concertation des arrondissements et des ressources matérielles de la Direction de l'approvisionnement du sommaire décisionnel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Pépinière Dominique Savio Itée** le contrat pour le volet 1, articles 1, 4, 7, 12, 13,18, 19, 23, 30, 32, 34, 35, 36, 37 et 38, de l'acquisition d'arbres dans le cadre des objectifs du plan de foresterie 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 mars 2013, totalisant la somme de 46 020,47 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'octroyer à la firme **Pépinière Abbotsford inc.** le contrat pour le volet 1, articles 5, 10, 11, 15, 28, 29 et 38 et le volet 2, articles 5, 8 et 9, de l'acquisition d'arbres dans le cadre des objectifs du plan de foresterie 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 20 mars 2013, totalisant la somme de 27 996,41 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 3.- D'octroyer à la firme **2321-2392 Québec inc. (Pépinière Y. Yvon Auclair & fils enr.)** le contrat pour le volet 1, articles 2, 3, 6, 8, 9, 11, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 33 et 38 et le volet 2, articles 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9, de l'acquisition d'arbres dans le cadre des objectifs du plan de foresterie 2013, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 21 mars 2013, totalisant la somme de 50 754,56 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.
- 4.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant, la dépense étant assumée par la ville centre conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel :

6101 7712032 801150 07163 57402 000000 0000 144679 000000 99000 00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0279

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378013 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues - Demande de soumissions 13-508.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
C'Scellé 2008 (7006097 Canada inc.)	29 504,89 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **C'Scellé 2008 (7006097 Canada inc.)** le contrat pour les travaux de scellement de fissures sur diverses rues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 29 avril 2013, totalisant la somme de 29 504,89 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134378013 : 28 221,79 \$)

2430.0012000.304766.06101.57402.000000.0000.000000.024090.00000.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0280

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133058003 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé - Demande de soumissions 13-12717.

Le 7 mai 2013

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis pour l'appel d'offres réunis pour plusieurs arrondissements sont les suivants :

Superficie	Hydrotech NHP inc.	Rodrigue Peintre Décorateur ltée	Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.)	Services d'entretien Carlos inc.
9450	7,75 \$	7,77 \$	9,47 \$	15,00 \$
660	12,00 \$	22,00 \$	9,47 \$	20,00 \$
3150	6,50 \$	6,20 \$	9,47 \$	25,00 \$
780	10,00 \$	15,00 \$	9,47 \$	27,00 \$
	125 820,02 \$ (non conforme)	137 023,18 \$ (non conforme)	152 869,38 \$	292 910,31 \$

ATTENDU les prix détaillés aux tableaux de prix annexés en pièces jointes à l'intervention de la Concertation des arrondissements et des ressources matérielles de la Direction de l'approvisionnement du sommaire décisionnel;

ATTENDU que les soumissions de Rodrigue Peintre Décorateur ltée et Hydrotech NHP inc. ne sont pas conformes aux documents d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Solutions graffiti** le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 26 231 \$, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1133058003 : 24 995,58 \$) :

2430.0010000.304740.04601.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0281

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133679004 relatif à une dépense pour la fourniture d'enrobés bitumineux.

ATTENDU la résolution numéro CM13 0245 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 5 avril 2013 et concluant des ententes-cadres collectives d'une durée de douze mois pour la fourniture et le transport, sur demande, d'enrobés bitumineux chauds avec Louisbourg SBC s.e.c., Construction DJL inc., Les Pavages Chenail inc. et Bauval CMM, division de BauVal inc. - appel d'offres public 13-12483 (entente 847259);

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense maximale de 195 000 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la fourniture d'enrobés bitumineux.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1133679004: 156 519,90 \$) :

2430.0010000.304736.03101.56504.015006.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0282

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132292001 relatif à une dépense pour la réalisation du programme Mon école écolo 2013-2014.

ATTENDU le programme Mon école écolo mis sur pied en 2004 dans le but de sensibiliser les jeunes à la propreté urbaine et aux questions environnementales;

Le 7 mai 2013

ATTENDU qu'une activité de sensibilisation et de découverte des composantes d'un bâtiment LEED sera offerte aux élèves des écoles primaires de Saint-Laurent;

ATTENDU que durant l'année scolaire 2013 - 2014, un total de cent huit ateliers répartis sur trente-six journées de classes seront offerts aux écoles participantes et seront organisés et animés par l'organisme GUÊPE (Groupe Uni des Éducateurs naturels et Professionnels en Environnement);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximum de 11 920 \$ en faveur du Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUÊPE) pour la réalisation du programme Mon école écolo 2013-2014.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132292001: 11 920 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0283

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134378014 relatif aux soumissions lancées pour les travaux de réfection de chaussée, trottoirs et bordures - Demandes de soumissions numéros 13-008 et 13-009.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080059 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 5 février 2013 et autorisant le lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2013 (soumissions 13-008 pour la réfection de chaussée et 13-009 pour la réfection de trottoirs et bordures);

ATTENDU la résolution numéro CA13 080060 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 5 février 2013 et autorisant le lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2013 (soumissions 13-010 pour la réfection de chaussée et 13-011 pour la réfection de trottoirs et bordures);

ATTENDU la résolution numéro CA13 080066 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 5 février 2013 et autorisant le lancement de deux appels d'offres publics pour l'exécution des travaux de petites surfaces (trottoir et chaussée) découlant de l'émission de permis de coupes sur diverses rues pour l'année 2013 (soumissions 13-014 pour la réfection de trottoirs et bordures et 13-017 pour la réfection de chaussée);

ATTENDU qu'il y a lieu de retourner en appels d'offres pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures répartis en deux soumissions, soit la soumission numéro 13-027 pour les travaux de réfection de chaussée à divers endroits (remplaçant les soumissions 13-008, 13-010 et 13-017 et la soumission numéro 13-028 pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits (remplaçant les soumissions 13-009, 13-011 et 13-014);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ne pas donner suite aux deux soumissions publiques numéros 13-008 et 13-009 lancées le 1er mars 2013 pour l'exécution de travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2013.

Le 7 mai 2013

- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures répartis en deux soumissions, soit la soumission numéro 13-027 pour les travaux de réfection de chaussée à divers endroits (remplaçant les soumissions 13-008, 13-010 et 13-017) et la soumission numéro 13-028 pour les travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits (remplaçant les soumissions 13-009, 13-011 et 13-014).

ADOPTÉ.

CA13 08 0284

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231012 relatif au renouvellement du contrat de location par la Ville du lot 3 982 793 appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CMBM).

ATTENDU la résolution numéro CA11 080898 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 4 décembre 2012 et approuvant le renouvellement du contrat de location par la Ville du lot 3 982 793 appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour une durée de quatre mois, soit du 1er janvier au 1er mai 2013;

ATTENDU que dans l'attente de la transaction pour un échange de terrain entre l'arrondissement et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, l'arrondissement désire renouveler son entente de location pour un terrain appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, soit le lot 3 982 793, aux fins d'un stationnement public à l'usage des citoyens

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le renouvellement du contrat de location par la Ville du lot 3 982 793 appartenant à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour une durée du 1er mai au 31 décembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0285

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à diverses transactions à intervenir entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Ville de Montréal, sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1133231008).

CA13 08 0286

Les matières faisant l'objet de ce point, lesquelles sont relatives à la recommandation au Conseil d'agglomération d'approuver diverses transactions à intervenir entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Ville de Montréal, sont retirées de l'ordre du jour (sommaire décisionnel numéro 1112431003).

CA13 08 0287

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231009 recommandant au Comité exécutif de radier des livres de la Ville les taxes foncières concernant des lots numéros 3 227 388 et 3 227 404 appartenant à Maisons de Ville du Nouveau Saint-Laurent inc. à être cédés à la Ville comme parcs, et ce pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013.

ATTENDU la résolution numéro CE10 17382 adoptée par le Comité exécutif le 3 novembre 2010 et radiant des livres de la Ville, pour les exercices financiers 2006 à 2010, les comptes de taxes foncières portant les numéros 051496-24 et 051496-25 correspondant aux lots 3 227 388 et 3 227 404 appartenant à Maisons de Ville du Nouveau Saint-Laurent inc. à être cédés à la Ville à des fins de parcs, et ce à compter de leur dépôt au registre foncier;

ATTENDU qu'il y a lieu de radier les taxes encourues depuis la dernière radiation jusqu'à la date de signature de l'acte;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 7 mai 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander au Comité exécutif de radier des livres de la Ville les taxes foncières concernant des lots numéros 3 227 388 et 3 227 404 appartenant à Maisons de Ville du Nouveau Saint-Laurent inc. à être cédés à la Ville comme parcs, et ce pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0288

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130344002 relatif à la tenue d'un encan public afin de se départir des véhicules et équipements désuets de l'arrondissement.

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 84 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le pouvoir d'autoriser la vente d'objets perdus, volés ou non réclamés *ainsi que celle d'objets ne servant plus à l'usage d'un conseil d'arrondissement* ou récupérés lors d'une éviction d'un bâtiment relève de l'autorité du Conseil de la ville;

ATTENDU l'article 186 de l'annexe C de cette charte permet au conseil de ville de déléguer à un conseil d'arrondissement tout pouvoir lié à la mise en oeuvre d'une compétence relevant de l'autorité du conseil de la ville;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des ressources financières et matérielles, à tenir un encan public afin de se départir des véhicules et équipements désuets de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA13 08 0289

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1123231031 relatif à la Politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080957 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 21 décembre 2012 et adoptant la politique de gestion contractuelle de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender la politique de gestion contractuelle pour l'arrondissement de Saint-Laurent pour ajouter l'article 3.2a) relatif au lobbyisme;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la politique de gestion contractuelle amendée de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA13 08 0290

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299013 relatif à une demande de subvention de Girl Guides of Canada (Guides du Canada).

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 300 \$ à Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299013 : 300 \$) :

Le 7 mai 2013

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0291

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134019004 relatif à une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent en soutien à sa campagne publicitaire « Je suis bénévole, je suis reconnu » qui se tiendra du 21 avril au 21 mai 2013.

ATTENDU la Semaine de l'action bénévole édition 2013 qui débutera le 21 avril 2012;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent lancera sa campagne promotionnelle visant à faire reconnaître auprès de la population et des organismes du milieu l'importance de l'implication citoyenne des laurentiens dans une démarche de bénévolat et pour susciter l'engagement de nouveaux bénévoles de notre territoire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière de 3 300 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent en soutien à sa campagne publicitaire « Je suis bénévole, je suis reconnu » qui se tiendra du 21 avril au 21 mai 2013.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134019004 : 3 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0292

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135913004 relatif à une aide financière au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale 2013.

ATTENDU que le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit le projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour une neuvième année;

ATTENDU que le REQ est maintenant le seul responsable de la gestion du programme Patrouille verte;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer une aide financière de 5 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers (REQ) en appui au projet de patrouille et de sensibilisation environnementale 2013, conditionnellement à l'obtention par le REQ des subventions du programme gouvernemental «Emplois d'été Canada 2013».
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1135913004: 5 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0293

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299014 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2013.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans;

ATTENDU que plusieurs réalisations concrètes ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du secteur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Le 7 mai 2013

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 50 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299014 : 50 000 \$) :

2430.0010000.304721.05803.56590.000000.0000.000438.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0294

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130299008 relatif à un don à l'école Cardinal Léger pour le projet-école *Le programme sportif* pour l'année 2013.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder un don de 300 \$ à l'école Cardinal Léger pour le projet-école *Le programme sportif* pour l'année 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130299008 : 300 \$) :

2430.0010000.304721.05803.56590.000000.0000.000438.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0295

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1130664004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 mars et le 30 avril 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 30 avril 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA13 08 0296

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130664004 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 7 mai 2013**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Soirée cocktail-bénéfice <i>Dessine-moi un avenir</i> organisée par le Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent Le jeudi 2 mai 2013 Un billet à 200 \$	200,00 \$
Gala Alpha 2013 organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Saint-Laurent - Mont-Royal Le jeudi 9 mai 2013 Un billet à 229,95 \$	229,95 \$
Soirée vins et fromages au profit de la Fondation de l'école Peter Hall Le mercredi 22 mai 2013 Un billet à 175 \$	175,00 \$
7 ^e édition de l'encan de la Fondation du Musée des Maîtres et Artisans du Québec Le mercredi 12 juin 2013 Deux billets	90,00 \$
Voyage-échange Saint-Laurent / Lethbridge, Alberta Délégation de Saint-Laurent à Lethbridge - 26 juin au 3 juillet 2013 Délégation de Lethbridge à Saint-Laurent - 7 au 14 août 2013 Frais afférents : 2 000 \$	2 000,00 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1130664004: 2 694,95 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0297

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037016 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6005, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser des modifications extérieures pour ce bâtiment industriel en empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 avril 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6005, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser des modifications extérieures pour ce bâtiment industriel en empiétant dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 7 mai 2013

CA13 08 0298

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées dans le quadrilatère au nord de la rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction de 24 habitations multiplex jumelées dont la localisation des escaliers et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130202);

ATTENDU les résolutions numéros CA13 080159 et CA13 080161 adoptées par le Conseil d'arrondissement à la séance générale du 5 mars 2013 ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée les 15 février et 19 avril 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'abroger la résolution numéro CA13 080159 adoptée par le Conseil d'arrondissement le 5 mars 2013 ;

D'accorder une dérogation mineure concernant les propriétés situées dans le quadrilatère au nord de la rue du Borée dans la zone H08-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction de 24 habitations multiplex jumelées dont la localisation des escaliers et le revêtement extérieur ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis le 1^{er} mars 2013, à la condition que le traitement architectural de l'issue de secours soit allégé et bien intégré.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0299

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037017 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2487 au 2527, rue des Équinoxes dans la zone H08-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130402);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 avril 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située du 2487 au 2527, rue des Équinoxes dans la zone H08-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'installation d'un matériau de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Le 7 mai 2013

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0300

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037018 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6635, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser des modifications extérieures pour ce bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant.

ATTENDU qu'à l'item 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 10 avril 2013, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20130403);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 19 avril 2013 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6635, boulevard Henri-Bourassa dans la zone I02-011 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser des modifications extérieures pour ce bâtiment commercial en empiétant dans la marge avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA13 08 0301

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 6005, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. a) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130401);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 6005, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-047 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme à condition de favoriser de la maçonnerie dans la partie basse de la façade et de marquer l'accès arrière par un élément similaire au mur installé en avant.

Les murs extérieurs sont recouverts de panneaux de ciment fini acrylique de couleur blanc os et bleu foncé pour les murs d'accents et de blocs architectural d'Arriscraft pour la partie basse des murs.

ADOPTÉ.

Le 7 mai 2013

CA13 08 0302

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037020 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser le lotissement et la construction d'habitations multiplex jumelées et contiguës du 2487 au 2527, rue des Équinoxes dans la zone H08-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. b) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130402);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser le lotissement et la construction d'habitations multiplex jumelées et contiguës du 2487 au 2527, rue des Équinoxes dans la zone H08-017 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs sont recouverts d'un mélange de briques dans les tons de rouge et de beige, tels que Dublin, Louisiane, Cheribourg, Flaminco II, Flaminco III, Sahara, Champlain, Brookline, et Boston de la compagnie Hanson, ou leurs équivalents. Les insertions en aluminium proposées sont de couleur Mika MCU Champagne, Charcoal, FR JBR Bronze et SBR Bronze de la compagnie Sobotec, et les couleurs Statuary Bronze Cosmos Black et Anodic Satin Mica Cool de la Compagnie Alpolic, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA13 08 0303

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037021 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1015, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. d) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20110716);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement du bâtiment commercial situé au 1015, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté dans l'option 1 soumis au Comité consultatif d'urbanisme et à la condition de reprendre le même détail concernant l'existant.

La partie supérieure du bâtiment est recouverte d'acrylique de couleur « Great Desert » de la compagnie Webster, ou son équivalent. La partie inférieure du bâtiment située en dessous des fenêtres est recouverte de brique de couleur rouge « Windsor » de la compagnie Webster.

ADOPTÉ.

CA13 08 0304

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037022 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1676, rue Poirier dans la zone C12-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

Le 7 mai 2013

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130404);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 1676, rue Poirier dans la zone C12-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0305

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037023 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour le commerce situé au 900, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130405);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour le commerce situé au 900, boulevard Décarie dans la zone C12-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0306

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037024 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 873, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. i) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130408);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 873, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'auvent soit à la même hauteur que l'enseigne existante.

ADOPTÉ.

Le 7 mai 2013

CA13 08 0307

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037025 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 977, boulevard Décarie dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. j) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130409);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 977, boulevard Décarie dans la zone C16-008 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0308

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'entreprise situé au 750, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. l) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130106);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'entreprise situé au 750, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0309

Soumis sommaire décisionnel numéro 1131037027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 755, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. m) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111213);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 7 mai 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 755, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 6 mai 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0310

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134152002 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne et pour un plan d'ensemble pour le bâtiment situé au 828, boulevard Côte-Vertu dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 10 avril 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130407);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne et pour un plan d'ensemble pour le bâtiment situé au 828, boulevard Côte-Vertu dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 6 mai 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0311

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-64 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1134152001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-64 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA13 08 0312

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-64 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- prohiber les ouvertures véhiculaires sur la façade principale d'une habitation bifamiliale (h2) et multiplex (h3) situées dans les zones H03-043, H03-044, H13-039 et H13-041;
- modifier les normes relatives aux cases de stationnement en cour arrière pour une habitation bifamiliale (h2) et multiplex (h3);
- créer la zone H08-078 à même la zone H08-059 afin d'interdire les habitations multiplex (h3) de type jumelé dans la nouvelle zone;
- créer la zone H08-079 à même la zone H08-066 afin d'interdire les habitations bifamiliales (h2) et multiplex (h3) dans cette nouvelle zone;
- modifier les articles de P.I.I.A. applicables dans la zone H08-066;
- créer la zone H13-085 à même la zone H13-030 de manière à interdire les habitations multiplex (h3) dans la nouvelle zone;
- limiter le nombre d'unités à 3 logements par bâtiment pour les habitations multiplex (h3) dans les zones H13-028 et H13-039;

Le 7 mai 2013

- créer les zones H15-143, H15-144 et H15-145 à même les zones H15-034, H15-035 et H15-064 afin d'interdire les habitations multiplex (h3) dans les anciennes zones;
- interdire les habitations de multiplex (h3) dans les zones H15-031, H15-089, H16-003 et H16-015;
- modifier le P.I.I.A. applicables dans les zones H15-034, H15-035 et H15-064.

CA13 08 0313

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-65 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1130565001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-65 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 29 mai 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ

CA13 08 0314

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-65 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à modifier les objectifs et critères d'approbation d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour le secteur Norvick dans la zone H08-063.

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-65 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

CA13 08 0315

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-66 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1130565002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-66 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 29 mai 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA13 08 0316

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-66 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- modifier la définition de « rapport espace vert/terrain ».

Le 7 mai 2013

- modifier l'article 5.101 afin d'ajouter des normes relatives au stationnement telles que fixer la largeur maximale d'une case à 3 mètres, autoriser un accès véhiculaire commun et des cases de stationnement à 0 mètre de la ligne latérale sans bordure gazonnée de 1 mètre autorisée, autoriser le stationnement en partie devant la façade pour des terrains trapézoïdales, prohiber les abris d'autos et les garages, prohiber les clôtures de 1 mètre en cour avant.
- modifier la grille des usages et des normes H08-063 afin d'ajouter un frontage maximale des terrains à 20 mètres, modifier les marges avant minimale et maximale, ajouter un rapport espace vert/terrain minimal variant de 0.35 à 0.5, diminuer le rapport espace bâti/terrain (TOS) maximal, diminuer le coefficient d'occupation du sol (COS).

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-66 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

CA13 08 0317

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-67 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1131037028).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-67 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 29 mai 2013, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA13 08 0318

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0003-6 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (sommaire décisionnel numéro 1130565003).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0003-6 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

CA13 08 0319

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0003-6 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, de façon à :

- prévoir un plan d'aménagement paysager pour l'installation, le déplacement ou l'enlèvement d'une piscine ;
- prévoir un plan d'aménagement paysager pour une demande de certificat pour l'aménagement d'un espace de stationnement ou de chargement ;
- prévoir des renseignements supplémentaires requis pour l'abattage d'arbres ;
- prévoir un plan d'aménagement paysager accompagnant toute demande de PIIA.

(Sommaire décisionnel 1130565003)

Le 7 mai 2013

CA13 08 0320

Le règlement numéro 944-8 modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1133231010).

ATTENDU qu'à la séance spéciale du Conseil d'arrondissement tenue le 29 avril 2013, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau (CA13 080258);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro 944-8 modifiant le règlement numéro 944 sur la distribution et le prix de l'eau.

ADOPTÉ.

CA13 08 0321

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur la signalisation touristique.

CA13 08 0322

Sommaire décisionnel numéro 1134509001 relatif à un bâtiment situé au 825, boulevard de la Côte-Vertu dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constituant une pièce du patrimoine qui mérite d'être conservée.

ATTENDU que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'adopter la résolution pour initier une démarche de citation de la propriété située au 825, boulevard de la Côte-Vertu conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*,

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter une résolution pour entreprendre une démarche de citation de la propriété située au 825, boulevard de la Côte-Vertu conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* pour les raisons suivantes :

- la maison est identifiée au Plan d'urbanisme de Montréal comme étant un bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle sous la rubrique « habitations » évoquant la vocation résidentielle originelle du bâtiment avant qu'il soit converti en un restaurant au début des années 1980;
- l'arrondissement a entrepris, en collaboration avec la Ville de Montréal, une analyse de l'intérêt patrimonial de la propriété qui a permis d'identifier des valeurs historiques et architecturales du bâtiment et de confirmer son association à l'histoire des familles de souche de Saint-Laurent et à Jean-Baptiste Meilleur personnalité marquante de l'histoire de l'éducation au Canada;
- les orientations de l'analyse de l'intérêt patrimonial visent la préservation et la restauration de la maison ainsi que la réhabilitation de sa valeur paysagère et la commémoration de son histoire;
- l'arrondissement désire assurer l'encadrement des interventions futures à la propriété de manière à ce qu'elles contribuent à sa mise en valeur et respectent son caractère d'origine;

Le 7 mai 2013

- les études par l'architecte, spécialiste en patrimoine, et le laboratoire de recherche en dendrochronologie historique ont confirmé l'hypothèse qu'il s'agit de la plus ancienne maison de ferme subsistante sur le territoire de l'arrondissement et une des plus anciennes sur l'île de Montréal, qu'elle serait le lieu de naissance de Jean-Baptiste Meilleur.

CA13 08 0323

Décision suite à une demande de modification règlementaire en vue de changer le règlement RCA06-08-0020 portant sur les usages conditionnels afin de prévoir les critères pour autoriser l'usage conditionnel « vente de détail fruits, légumes et noix » dans la zone I13-062 pour le bâtiment sis au 1320 boulevard Jules-Poitras;

ATTENDU que le Chapitre d'arrondissement de Saint-Laurent du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a comme objectifs de « Consolider les concentrations commerciales existantes en restreignant l'étendue des zones commerciales, de maximiser l'offre en espaces industriels en minimisant les activités commerciales dans les secteurs d'emplois et pour la partie ouest du boulevard Jules-Poitras, de maintenir des activités industrielles qui ne créent pas de nuisances au voisinage résidentiel »;

ATTENDU qu'il existe plusieurs zones commerciales dans l'arrondissement de Saint-Laurent où est autorisée la vente de détail fruits, légumes et noix et que cette information est disponible au public;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent a modifié son règlement numéro RCA08-08-0001 le 5 février 2013 afin d'interdire les commerces au détail, à titre d'usage accessoire aux activités industrielles, dans la zone I13-062;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser la demande de modification règlementaire en vue de changer le règlement RCA06-08-0020 portant sur les usages conditionnels afin de prévoir les critères pour autoriser l'usage conditionnel « vente de détail fruits, légumes et noix » dans la zone I13-062 pour le bâtiment sis au 1320 boulevard Jules-Poitras.

ADOPTÉ.

CA13 08 0324

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950018 relatif à la retenue de services d'un contremaître – aqueduc et égouts à la Direction des travaux publics.

ATTENDU que le contremaître – aqueduc et égouts de la Direction des travaux publics a manifesté son intention de prendre sa retraite au 30 avril 2013;

ATTENDU qu'il y a lieu de lui offrir un contrat de huit mois, à compter du 1er mai 2013 pour assurer la continuité, le transfert des connaissances et de permettre l'intégration de deux nouveaux contremaîtres;

ATTENDU que l'embauche d'un employé retraité nécessite dérogation, celle-ci ayant été soumise pour décision du directeur général dans le dossier décisionnel 2133950001;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, conditionnellement à l'obtention de l'intervention favorable du directeur général de la Ville :

- 1.- De retenir les services de monsieur Réjean Aubin comme contremaître – aqueduc et égouts à la Direction des travaux publics, pour une période maximale de huit mois, débutant le 1er mai 2013.
- 2.- De mandater la directrice d'arrondissement à signer le contrat de travail à durée déterminée selon les règles en vigueur à la Ville.

ADOPTÉ.

Le 7 mai 2013

CA13 08 0325

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950014 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la titularisation de monsieur Sébastien Desrochers à la fonction de Préposé à la mécanique à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, en date du 11 mai 2013, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

ADOPTÉ.

CA13 08 0326

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950017 relatif à la nomination d'un agent préposé aux indemnités à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent préposé aux indemnités à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Francis Delisle au poste permanent d'agent préposé aux indemnités à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, à compter de son entrée en fonction. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

CA13 08 0327

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950019 relatif à quatre nominations permanentes d'agent de bureau.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement des quatre postes d'agent de bureau;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer les personnes suivantes de façon permanente aux postes d'agent de bureau, à compter de leur entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal :

- Madame Nathalie Sylvestre, à la Division bibliothèque et culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
- Madame Geneviève Lapostolle à la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- Madame Isabelle Fournier à la Section de la sécurité urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.
- Madame Chantal Aubry à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe.

ADOPTÉ.

Le 7 mai 2013

CA13 08 0328

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950016 relatif à la nomination permanente d'une secrétaire d'unité administrative à la Section de l'environnement de la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'environnement de la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Hanane Khalaf Larhzaoui de façon permanente au poste de secrétaire d'unité administrative à la Section de l'environnement de la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA13 08 0329

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133984004 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 12 mai au 15 septembre 2013.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur Maurice Cohen à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 12 mai au 15 septembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0330

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 47

La conseillère Michèle D. Biron félicite la maire Alan DeSousa pour ses vingt-cinq ans de mariage.

Le conseiller Francesco Miele remercie les citoyens ayant participé à la corvée de nettoyage du Mont-Royal et informe l'assemblée de la tenue des événements suivants :

- Distribution de compost aux ateliers municipaux le samedi 11 mai.
- Vente de débarras dans le secteur de Bois-Franc le samedi 18 mai.

Le conseiller Aref Salem rappelle à l'assemblée des éléments suivants :

- La journée portes- ouvertes de Design Montréal les 4 et 5 mai à la Bibliothèque du Boisé.
- La Course de Saint-Laurent qui a eu lieu en avril a connu une augmentation du nombre de participants à 2400 personnes. Il remercie le directeur des travaux publics.
- C'est le temps de s'inscrire au concours Maisons fleuries.
- En ce qui a trait aux branches d'arbres et à l'agrile du frêne, il faut communiquer avec le 311.
- Le lancement de la saison culturelle de Saint-Laurent aura lieu le 14 juin.
- Une projection sur la façade l'Église Saint-Laurent aura lieu dans le cadre de *Saint-Laurent en mouvement*.

En terminant, le maire Alan DeSousa mentionne que Saint-Laurent s'est qualifié pour trois quartier verts, soit les secteurs Toupin, Bois-Franc et Vieux Saint-Laurent.

Deuxième période de questions du public, de 21 h 58 à 22 h 36

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Fayez Altounji, du 160, rue Khalil-Gibran :

- Les bicyclettes qui ne respectent pas le code de sécurité routière et mettent les piétons en danger. Augmentation de 40 % des contraventions à Montréal. Est-ce qu'il y a une politique de tolérance à Saint-Laurent?

Réponse (Alan DeSousa) : il y a obligation sur le domaine public de respecter le code de sécurité routière. Cela s'applique aussi aux piétons et aux cyclistes. Le Service de police est proactif en appliquant le règlement et en faisant la tournée des écoles pour sensibiliser les jeunes.

Réponse (Éric La Penna) : même priorité à Montréal et à Saint-Laurent de préoccupation des piétons. Les patrouilleurs à vélo seront présents cet été. Les enfants de moins de 12 ans sont sous la responsabilité des parents et on fait de la prévention. Clémence au niveau des amendes aux juvéniles (12-17 ans).

Madame Josée Duchesne, du 2816, rue des Andes :

- Concernant le contrat pour les bassins d'eau, les inconvénients sont les moustiques. Il existe des produits pour le contrôle biologique des insectes et la construction de l'école. Où en est-on?

Réponse (Véronique Doucet) : nous avons déjà un contrat pour le contrôle écologique des insectes.

Réponse (Alan DeSousa) : pour l'école, le terrain est cédé. Certains éléments sont à régler. Prolongement de la rue Claude-Henri-Grignon. La CSMB fera les plans et devis de l'école.

- Le bac brun sera un bac de plus et sera problématique. Est-ce que quelque chose est prévu pour les nouvelles constructions lors de l'émission des permis?

Réponse (Alan DeSousa) : le contrat de déchets se termine en 2015. On anticipe des changements au règlement. Si elle a des suggestions, les faire parvenir à la DAUSE.

Réponse (Éric Paquet) : sera intégré dans un règlement de prévoir des espaces de poubelles et de recyclage sur les plans.

- L'Association n'est pas favorable à un marché public dans la phase IV.

Réponse (Alan DeSousa) : il ne peut l'exiger des promoteurs de la phase IV. Il faut explorer l'option d'avoir un marché public à l'année.

- Unités d'air climatisé des condos. Il faudrait un projet pour éviter d'avoir des unités d'air climatisé en façade.

Réponse (Éric Paquet) : les unités d'air climatisé en façade ne sont pas permises sauf exception.

- Quel est le nombre d'étages permis sur le terrain de Noorduyn.

Réponse (Alan DeSousa) : le zonage permet jusqu'à 10 étages.

Monsieur Richard Gay, du 2980, rue Saint-Charles, et Tarek Henoud, du 2912, rue Letang :

- Ont envoyé un document le 25 mars 2013 et ont fait signer une pétition par les voisins (29 noms) concernant la Pépinière Jasmin. Ils déposent la pétition.
- L'activité commerciale n'existait pas en 1980 lorsque les maisons ont été construites.

Réponse (Alan DeSousa) : on prend note de la pétition.

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie

- Côte St-Luc prévoit d'autoriser l'agriculture urbaine sur les médianes.

Le 7 mai 2013

CA13 08 0332

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 36.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
